

Eugénie-les-Bains

Juillet 2020

Bulletin municipal



La nouvelle équipe municipale

Informations communales ... Informations communautaires ... Coin des associations ...



Eugénoises, Eugénois,

Le résultat des élections du 23 mars a confirmé la liste Eugénie source d'avenir pour gérer notre commune. C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de légitimité, et plus encore de responsabilité.

Je tiens avant toute chose à remercier l'ensemble des habitants qui se sont déplacés nombreux pour voter, bien au-delà de la participation nationale, démontrant ainsi leur intérêt pour notre village et faisant vivre ainsi la démocratie de notre commune.

A la même période, une crise sanitaire sans précédent a paralysé le pays. L'incidence pour notre commune est relativement importante, l'arrêt de l'activité thermale lié au Covid-19 a mis notre village dans un désert économique pendant trois mois. La reprise depuis fin juin de la cure montre un signe de renouveau pour la commune même s'il est encore timide. Le taux de réservation actuel et ce jusqu'à la fin de la saison est encourageant, je salue et remercie tout le travail acharné de l'établissement thermal pour conserver un nombre maximum de curistes sur l'année.

Merci encore à toutes et tous pour votre soutien. A l'image du précédent mandat, vous pouvez compter sur mon entier engagement avec toute mon équipe.

Notre Village, c'est notre avenir, et nous continuerons à faire d'Eugénie, une commune où il fait bon vivre !!!

N'oubliez pas le virus est toujours là, respecter les gestes barrière.



Philippe BRETHES

La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains
Tél : 05 58 51 15 37

E-mail : mairie@eugenielesbains.fr
<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Horaires :

lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30 à 12h30 et 13h45 à 17h30
Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

A compter du lundi 20 juillet, le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos.

À partir de lundi

CORONAVIRUS

MASQUE OBLIGATOIRE DANS
LES « LIEUX PUBLICS CLOS »

Masque déjà obligatoire dans...



... les gares,
les trains



... les transports publics
(bus, métros, tramways...)



... les
aéroports



... les bars et restaurants
(lorsque l'on se déplace
dans l'établissement)



... les taxis,
les VTC

+ dans 6 villes de Mayenne
suite à un arrêté préfectoral.

Sanction pour non-respect de
de l'obligation de porter un masque ?

Amende
135€



Dès la semaine prochaine,
masque obligatoire

dans tous les « lieux publics clos »

(la liste officielle sera précisée par décret)

Mairies
Préfectures
Administrations
qui accueillent du public
Hôpitaux
Bureaux de poste
Commerces
et centres commerciaux
Agences bancaires
Salles de sports /
musculature / fitness*

Hôtels
Cinémas,
salles de spectacle
et théâtres
Musées
Bibliothèques
Lieux de culte
Salles des fêtes
Entreprises
qui accueillent du public
...

*lors des déplacements
dans l'établissement mais pas pendant l'activité sportive.

VISACTU

Masque obligatoire dans les lieux publics dès la semaine prochaine. VISACTU

Etat civil

DECES

Charlotte POUYAU CANDAU

décédée le 17/03/2020

Marie-Rose COUTURE

décédée le 25/03/2020

MARIAGE

Alice DUPONT et Thibault PETIT

mariés le 27/06/2020



Fête des Mères

Cette année, nous n'avons pas pu nous réunir à la salle d'animation pour fêter comme il se doit la fête des mères. Nous n'avons pas oublié pour autant les 4 nouvelles mamans :

Chloé GUYOMARCH :

maman de Ambre VAURE née le 04/08/2019

Marie LARRIEU :

maman de Simon LESPINASSE né le 21/01/2020

Hélène GARDESSE :

maman de Emy BRETHERS née le 05/02/2020

Anne-Laure BARZU :

maman de Gabin LASSERENNE BARZU né le 06/02/2020

Nous félicitons les nouveaux parents pour ces belles naissances et nous aurons l'occasion de boire le verre de l'amitié l'année prochaine.



Soyons connectés !

Retrouvez toutes les actualités du moment, les animations, les alertes et les infos pratiques sur les différents réseaux :

Site Internet

<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>



<https://www.instagram.com/eugenielesbains>

PanneauPocket

Vous téléchargez l'application et sélectionnez EUGENIE-LES-BAINS dans vos favoris

<https://fr-fr.facebook.com/villeeugenielesbains>



facebook

Panneau d'information lumineux

Situé rue René Vieille en face de l'Office de Tourisme



Conseil municipal 2020 – 2026



Philippe BRETHERS

Né en 1961 / Directeur de société

4^{ème} mandat

Maire / Président de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour

Président de l'Office de Tourisme Communautaire

Président de droit de toutes les commissions communales

Délégué Assoc. Anim'Eugénie



Lionel LAFARGUE

Né en 1971 / Concepteur développeur informatique

3^{ème} mandat

1^{ème} adjoint / Conseiller communautaire

Délégué commission Animation et information

Délégué ALPI



Céline BRETHOUS

Né en 1977 / Secrétaire

3^{ème} mandat

2^{ème} adjointe

Responsable commission Animation et information

Déléguée Assoc. Anim'Eugénie



Jérôme LASSERENNE

Né en 1978 / Exploitant agricole

3^{ème} mandat

3^{ème} adjoint

Responsable commission Voirie



Céline DUMARTIN

Né en 1967 / Artisan fleuriste

2^{ème} mandat

Responsable commission

Aménagements et espaces verts



Mathieu LUSSEAU

Né en 1978 / Conseiller financier

2^{ème} mandat

Délégué commission Animation et information

Délégué commission Calamités agricoles

Délégué Assoc. Anim'Eugénie



Julien LUCMORT

Né en 1984 / Artisan taxi

1^{er} mandat

Responsable commission

Calamités agricoles

Délégué commission Voirie



Coralie LUCMORT

Née en 1986 / Infirmière libérale

1^{er} mandat

Déléguée commission

Aménagements et espaces verts

Déléguée commission Animation et information



Matthieu ROBIN

Né en 1983 / Gérant de société

1^{er} mandat

Délégué commission Voirie



Thierry LAMOULERE

Né en 1974 / Cafetier

1^{er} mandat

Délégué commission

Aménagements et espaces verts



Mélanie BRETHOUS

Née en 1984 / Formation professionnelle TP ECSR

1^{er} mandat

Déléguée Aménagements et espaces verts

Déléguée commission Animation et information

Déléguée commission Calamités Agricoles

Les comptes-rendus de réunion du Conseil Municipal

Séance du 18 février 2020

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSE-RENNE, Elisabeth LUCMORT et Mathieu LUSSEAU

Absents excusés : MM. Céline BRETHOUS et Francis DUPOUTS

M. le Maire ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de la dernière réunion du Conseil Municipal en place avant le renouvellement de celui-ci, le 15 mars prochain.

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux en exercice pour leur travail et leur implication tout au long de cette mandature.

Demande de mise à disposition de la salle d'animation pour réunion publique

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande faite par M. Michel BRETHERS, candidat aux prochaines élections municipales, de bénéficier gratuitement de la salle d'animation, le vendredi 6 mars 2020, en vue d'y organiser une réunion publique dans le cadre de la campagne électorale municipale.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la mise à disposition gratuite de la salle d'animation au profit de M. Michel BRETHERS, pour y organiser une réunion publique pour la campagne électorale municipale
- Décide d'étendre la mise à disposition gratuite de la salle d'animation ou autre local communal à tous les candidats ou partis qui en font la demande dans le cadre d'une campagne électorale locale ou nationale, sous réserve que le local soit libre à la date souhaitée.

Classement de la commune comme Station de Tourisme et surclassement démographique

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune d'Eugénie-les-Bains a bénéficié du **classement de STATION DE TOURISME** par décret du 17 décembre 2019.

Le classement en « **station classée** » est attribué par arrêté préfectoral valable pour 12 ans aux « **communes touristiques** » ayant structuré une offre qualifiée pour en faire une destination d'excellence. Pour obtenir ce statut, la commune doit répondre à 45 critères dont disposer d'au moins 70% d'unités classées toutes catégories confondues et d'un office de tourisme classé en catégorie I.

Par suite de ce classement en « **station de tourisme** » et répondant à la sollicitation faite par M. le Maire, le Préfet des Landes, par arrêté préfectoral du 15 janvier 2020, a décidé de surclasser démographiquement la commune dans la catégorie des villes de 2 000 à 10 000 habitants ; l'addition de la population permanente et de la population touristique moyenne est estimée à 2 672 habitants au 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire précise que le calcul de la Dotation Générale Forfaitaire ne sera pas pour autant basé sur ce chiffre.

Ce surclassement offre la possibilité à la commune de recruter des agents d'un grade supérieur ou de créer des emplois fonctionnels supérieurs à ce que permet le seuil démographique recensé de la collectivité, comme agent de police municipale. Il permet aussi à la commune de reprendre l'Office de Tourisme avec gestion communale ainsi que la gestion de la taxe de séjour au niveau communal. Ces possibilités existent mais ne sont absolument pas à l'ordre du jour.

Reprise des travaux Pôle Santé – Pharmacie

L'aménagement du pôle santé et de la pharmacie ont repris la semaine dernière. En raison de l'arrêt des travaux par suite de l'effondrement d'une partie du presbytère, la livraison du pôle santé et de la pharmacie sera repoussée d'un mois et demi environ mais interviendra avant la fin de l'année 2020.

Lotissement de Guillemon

Les travaux d'aménagement du lotissement ont pris du retard suite aux fortes pluies tombées entre octobre et décembre. La livraison est prévue pour dans deux mois environ.

Renouvellement des abonnements pour le marché hebdomadaire 2020

La plupart des commerçants présents sur le marché local en 2019 ont renouvelé leur abonnement. La recette prévisionnelle des droits de place « abonnés » 2020 est de 16 860 €.

Présentation des résultats budgétaires 2019

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il n'est pas possible de voter les comptes administratifs 2019 car les comptes de gestion n'ont toujours pas été communiqués par la Trésorerie d'Aire-sur-l'Adour. La Préfecture des Landes a accordé des délais supplémentaires pour le vote des comptes administratifs avec une

date limite fixée au 30/06/2020. Le vote sera donc soumis à la prochaine mandature.

Il souhaite tout de même présenter les résultats prévisionnels arrêtés au 31/12/2019 comme suit pour le budget principal :

Dépenses réelles de fonctionnement sur l'exercice 2019 = 495 457,83 €

Recettes réelles de fonctionnement sur l'exercice 2019 = 609 490,45 €

Résultat fonctionnement prévisionnel au 31/12/2019 = + 114 032.62 €

Dépenses réelles d'investissement sur l'exercice 2019 = 349 136,49 €

Recettes réelles d'investissement sur l'exercice 2019 = 572 625,91 €

Résultat fonctionnement prévisionnel au 31/12/2019 = + 223 489.42 €

Excédent cumulé prévisionnel au 31/12/2019 = 337 522.04 €
(Prêt pharmacie de 230 000 € compris)

Le résultat budgétaire est tout à fait correct ; il en est de même pour la trésorerie communale.

Divers

- Relancer la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour pour la pose des panneaux STOP, route de la poste et route de Mounon dans le bourg.
- Contrôler tous les regards d'évacuation des eaux pluviales du lotissement Les Vergnes afin d'éviter les débordements.

Séance du 23 mai 2020

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Céline BRETHERS, Mélanie BRETHERS, Céline DUMARTIN, Lionel LAFARGUE, Thierry LAMOULERE, Jérôme LASSERENNE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU et Matthieu ROBIN

Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe BRETHERS, maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal, cités ci-dessous, installés dans leurs fonctions :

MM. et Mmes BRETHERS Philippe, BRETHERS Céline, BRETHERS Mélanie, DUMARTIN Céline, LAFARGUE Lionel, LAMOULERE Thierry, LASSERENNE Jérôme, LUCMORT Coralie, LUCMORT Julien, LUSSEAU Mathieu, ROBIN Matthieu.

Election du Maire

M. Philippe BRETHERS, Doyen de séance, a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Il a constaté que le quorum était respecté.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire, au bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Deux assesseurs sont désignés : MM. Céline BRETHERS et Mathieu LUSSEAU.

M. Lionel LAFARGUE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. le Président recueille la candidature de M. Philippe BRETHERS.

Chaque conseiller remet fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats

suivants :

- ✎ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ✎ A déduire bulletins litigieux (art. L 65 et L 66 du Code des Communes) : 0
- ✎ Suffrages exprimés : 11
- ✎ Majorité absolue : 6

M. Philippe BRETHERS obtient 11 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé Maire et immédiatement installé. Il entre immédiatement en fonction et prend la présidence de la séance.

Détermination du nombre des adjoints au Maire

Sous la présidence de M. Philippe BRETHERS, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a rappelé, qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 VOIX POUR, la création de TROIS postes d'adjoints.

Election du premier adjoint – Premier tour de scrutin

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes à l'élection du premier adjoint.

M ; le Maire recueille la candidature de Monsieur Lionel LAFARGUE.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- ✎ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ✎ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ✎ Suffrages exprimés : 11
- ✎ Majorité absolue : 6

M. Lionel LAFARGUE obtient 11 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Premier Adjoint et immédiatement installé.

Election d'un deuxième adjoint – Premier tour de scrutin

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième adjoint.

M. le Maire propose la candidature de Mme Céline BRETHOUS qui accepte. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- ✎ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ✎ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ✎ Suffrages exprimés : 11
- ✎ Majorité absolue : 6

Mme Céline BRETHOUS obtient 11 voix. Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée deuxième Adjointe et immédiatement installée.

Election d'un troisième adjoint – Premier tour de scrutin

Il est ensuite procédé, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

M. le Maire propose la candidature de M. Jérôme LASSERENNE qui accepte. Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- ✎ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- ✎ Bulletins blancs ou nuls : 0
- ✎ Suffrages exprimés : 11
- ✎ Majorité absolue : 6

M. Jérôme LASSERENNE obtient 11 voix. M. Jérôme LASSERENNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé troisième Adjoint et immédiatement installé.

Etablissement du tableau des Conseillers Municipaux

Considérant que le tableau doit être établi suivant l'ordre dans lequel sont classés les membres du Conseil Municipal en vertu de l'article L.121-1 du Code Général des collectivités territoriales, le rang doit donc être fixé comme suit :

- Le Maire
- Les adjoints, dans l'ordre de leur nomination à ce poste
- Les conseillers municipaux, en fonction de la date la plus ancienne intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal, puis entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus, et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Le tableau du conseil municipal s'établit ainsi :

Ordre du tableau	Prénom et nom	Fonction	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Nombre de voix obtenues
1	Philippe BRETHERS	Maire	02/11/1961	28/03/2014	223
2	Lionel LAFARGUE	1er adjoint	23/02/1971	23/05/2020	268
3	Céline BRETHOUS	2ème adjoint	20/07/1977	23/05/2020	249
4	Jérôme LASSERENNE	3ème adjoint	19/07/1978	23/05/2020	261
5	Céline DUMARTIN	Conseillère municipale	28/02/1967	23/03/2014	275
6	Mathieu LUSSEAU	Conseiller municipal	13/03/1978	23/03/2014	261
7	Julien LUCMORT	Conseiller municipal	12/03/1984	15/03/2020	250
8	Coralie LUCMORT	Conseillère municipale	31/10/1986	15/03/2020	236
9	Matthieu ROBIN	Conseiller municipal	21/05/1983	15/03/2020	236
10	Thierry LAMOULERE	Conseiller municipal	01/09/1974	15/03/2020	223
11	Mélanie BRETHOUS	Conseillère municipale	11/09/1984	15/03/2020	183

Liste des Conseillers Communautaires

En application du tableau du conseil municipal, les deux délégués communaux au Conseil Communautaire de la Communauté de

Communes d'Aire-sur-l'Adour :

- ➡ Philippe BRETHERS
- ➡ Lionel LAFARGUE

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints

- Vu le décret du 26 janvier 2017 portant modification du décret 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique
- Vu le décret 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation
- Vu l'article 3 de la Loi 2015-366 du 31 mars 2015 et l'article 5 de la Loi 2016-1500 du 8 novembre 2016 instituant que l'indemnité du maire est, de droit et sans délibération, fixée au maximum
- Vu la Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, publiée au Journal Officiel du 28 décembre 2019
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de trois adjoints,
- Vu les arrêtés municipaux en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions à
 - M. Lionel LAFARGUE, 1^{er} adjoint
 - M. Céline BRETHOUS, 2^{ème} adjointe
 - M. Jérôme LASSERENNE, 3^{ème} adjoint
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
- Considérant que pour une commune de 456 habitants, (recensement population au 01/1/2020) le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.50 %
- Considérant que pour une commune de 456 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.90 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, avec effet au 23 mai 2020, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :
 - maire : 25.50 % de l'indice 1027
 - 1^{er} adjoint : 6.60 % de l'indice 1027
 - 2^{ème} adjoint : 6.60 % de l'indice 1027
 - 3^{ème} adjoint : 6.60 % de l'indice 1027
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le

tableau ci-dessous récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil Municipal :

Population identifiée avant le renouvellement du Conseil Municipal : 466 habitants

Indemnités maximales maire et adjoints :

- Maire 25.50 % de l'indice 1027
- Adjoints : 9.90 % de l'indice 1027 x 3 adjoints

Fonction	Nom Prénom	Indice Brut Terminal	Taux voté %	Montant brut mensuel
Maire	BRETHES Philippe	1027	25.50	991.79 €
1 ^{er} adjoint	LAFARGUE Lionel	1027	9.90	385.05 €
2 ^{ème} adjoint	BRETHOUS Céline	1027	9.90	385.05 €
3 ^{ème} adjoint	LASSERENNE Jérôme	1027	9.90	385.05 €

Délégation du Conseil Municipal au Maire

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à M. le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :
 - de procéder, dans la limite de 50 000 € par emprunt, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 € autorisé par le conseil municipal ;
 - refuse tout exercice de la présente délégation en cas de suppléance
 - prend acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Election des délégués auprès des différentes commissions communales suite au renouvellement du conseil municipal

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués des diverses commissions communales. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que cette élection se fera à main levée et non par vote à bulletin secret.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux intéressés de faire acte de candidature pour être délégué auprès des différentes commissions communales et procéder à l'élection.

Les résultants sont les suivants :

◆ Commission « Voirie » :

MM. Jérôme LASSERENNE, Julien LUCMORT et Matthieu ROBIN qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Voirie », sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

◆ Commission « Aménagements et Espaces Verts » :

MM. Céline DUMARTIN, Thierry LAMOULERE, Coralie LUCMORT et Mélanie BRETHOUS qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Aménagements et Espaces Verts » sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

◆ Commission « Animation et Information » :

MM. Céline BRETHOUS, Lionel LAFARGUE, Mathieu LUSSEAU, Coralie LUCMORT et Mélanie BRETHOUS qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Animation et Information », sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

◆ Commission « Calamités Agricoles » :

MM. Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU et Mélanie BRETHOUS qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission « Calamités Agricoles », sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

◆ Commission déléguée auprès de l'Association Anim'Eugénie

MM. Philippe BRETHERS, Mathieu LUSSEAU et Céline BRETHOUS qui se sont déclarés candidats à l'élection des délégués de la Commission déléguée auprès de l'Association Anim'Eugénie sont élus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.



Séance du 2 juin 2020

Présents : MM. Philippe BRETHERS, Céline BRETHOUS, Mélanie BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Lionel LAFARGUE, Thierry LAMOULERE, Jérôme LASSERENNE, Coralie LUCMORT, Julien LUCMORT, Mathieu LUSSEAU et Matthieu ROBIN

Arrêté du maire donnant délégations aux adjoints

M. le Maire ouvre la séance en remettant l'écharpe tricolore aux trois adjoints élus lors de la dernière séance.

Les adjoints sont appelés à porter l'écharpe tricolore dans l'exercice de leurs fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire, et lorsqu'ils remplacent ou représentent le maire en application des articles L. 2122-17 et L. 2122-18.

Il remet ensuite l'arrêté de délégations consenties à chacun des adjoints et en donne lecture au Conseil Municipal.

Les délégations accordées aux adjoints sont les suivantes :

Monsieur Lionel LAFARGUE, premier adjoint :

- Correspondances courantes, mises en concurrence, passation et exécution de marchés de services financiers dans la limite d'un coût de 5000 €, HT, par exercice budgétaire
- Mandatement des dépenses inscrites au budget communal
- Ordonnancement des recettes
- Réquisition du Comptable Public
- Rédaction des courriers et notifications des refus de subventions aux associations

Madame Céline BRETHOUS, deuxième adjointe :

- Information municipale et communication : rédaction et mise en page des supports écrits de communication (bulletin municipal d'informations communales)
- Relations et partenariats avec les associations
Organisation des réceptions communales : Fête des mères, inaugurations, arbre de Noël et autres réceptions organisées par la mairie

- Salle d'animation : Etat des lieux et contrôle de la restitution des locaux communaux après location ou mise à disposition

Monsieur Jérôme LASSERENNE, troisième adjoint :

Voirie :

- Entretien et contrôle de la signalisation horizontale et verticale, de l'éclairage public, de la voirie communale et de la voirie rurale

- Relations avec les autorités gestionnaires des voiries communales et non communales : Communauté de Communes, Département, Préfecture
- Suivi des dépenses d'entretien courant avec préparation, passation et exécution des ordres de service des travaux de point-à-temps

Vote du compte de gestion 2019 du budget principal de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune d'Eugénie après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2019 du budget principal de la commune d'Eugénie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2019 présenté par M. Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Budget principal Eugénie	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	563 723.11 €	0.00 €	668 412.30 €
FONCTIONNEMENT	591 244.22 €		763 076.63 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			+ 104 689.41 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+ 171 832.41 €
Résultat global			+ 276 521.60 €

Affectation des résultats 2019 sur le budget principal de la commune, exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 93 927.43 €
- Un excédent reporté de 77 904.98 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 171 832.41 €
- Un excédent d'investissement de 104 689.19 €

Soit un excédent de financement de 104 689.19 €

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

- Résultat exploitation au 31/12/2019 – Excédent + 171 832.41 €
- Affectation complémentaire en réserve c/ 1068 0.00 €
- Résultat reporté en fonctionnement c/ 002 171 832.41 €
- Résultat d'excédent d'investissement reporté au c/ 001 104 689.19 €

Vote du compte de gestion 2019 du Local Commercial BARBE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019 du Local Commercial BARBE après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2019 du Local Commercial Barbe

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2019 présenté par M. Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Local Commercial BARBE	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	14 644.68 €	0.00 €	3 126.10 €
FONCTIONNEMENT	8 247.62 €		13 205.04 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			- 11 518.58 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			+ 4 957.42 €
Résultat global			- 6 561.16 €

Le budget du Local Commercial BARBE est clôturé à la date du 31/12/2019. Le déficit ainsi que toutes les écritures seront désormais intégrés au Budget Principal de la commune.

Vote du compte de gestion 2019 du Lotissement IRAGON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2019 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte Administratif 2019 du budget du Lotissement IRAGON

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2019 présenté par M. Lionel LAFARGUE et qui s'établit ainsi :

Lotissement IRAGON	Dépenses réalisées	Restes à réaliser en dépenses	Recettes réalisées
INVESTISSEMENT	95 802.50 €	0.00 €	240 000.00 €
FONCTIONNEMENT	98 188.50 €		95 802.50 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			144 197.50 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			- 2 386.00 €
Résultat global			+ 141 811.50 €

Affectation des résultats 2019 sur le budget Lotissement IRAGON, exercice 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître
 - Un déficit de fonctionnement cumulé de 2 386.00 €
 - Un excédent d'investissement de 144 197.50 €
- Soit un excédent de financement de 144 197.50 €

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :
 - Résultat exploitation au 31/12/2018 – Déficit 2 386.00 €
 - Excédent d'investissement reporté au c/ 001 144 197.50 €

Vote des taux d'imposition 2020

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire les taux d'imposition des taxes communales (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) votés en 2019.

Compte-tenu des bases communiquées par l'Administration Fiscale pour l'exercice 2020, le calcul du produit attendu 2020 est arrêté comme suit :

Impôt 2020	Bases	Taux	Produit
Foncier Bâti	636 800 €	15.79 %	100 551 €
Foncier Non Bâti	24 300 €	59.98 %	14 695 €
Taxe Habitation	445 440 €	17.88 %	81 139 €
Produit attendu :			196 384 €

M. le Maire rappelle que, du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, en 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. De ce fait, le produit généré par la TH et qui sera compensé par l'Etat, s'élève à 81 139 € pour 2020.

Vote du budget principal 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions faites par M. le Maire, poste par poste, et adopte, à l'unanimité, le budget communal 2020 qui s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Investissement	858 062.35 €	858 062.35 €
Fonctionnement	755 937.13 €	755 937.13 €

Budget principal primitif 2020

I. La section de fonctionnement

Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant
Dépenses courantes	150 198 €
Dépenses de personnel	269 510 €
Autres dépenses de gestion courante	62 538 €
Dépenses financières	26 041 €
Dépenses exceptionnelles	32 986 €
Autres dépenses	7 300 €
Dépenses imprévues	
Total dépenses réelles	548 573 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	16 631 €
Virement à la section d'investissement	190 733 €
Total général	755 937 €

Recettes	Montant
Excédent brut reporté	171 832.41 €
Recettes des services	15 904 €
Impôts et taxes	409 512 €
Dotations et participations	130 501 €
Autres recettes de gestion courante	21 870 €
Recettes exceptionnelles	6 318 €
Recettes financières	0
Autres recettes	0
Total recettes réelles	584 105 €
Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	755 937 €

II. La section d'investissement

Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant
Remboursement d'emprunts	89 309 €
Travaux de bâtiments (listés ci-après)	753 482 €
Autres dépenses (listés ci-après)	5 540 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 207 €
Subventions équipement versées	7 524 €
Total général	858 062 €

Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	104 689 €
Virement de la section de fonctionnement	190 733 €
FCTVA/taxe aménagement	14 427 €
Subventions	208 099 €
Emprunt	323 482 €
Produits (écritures d'ordre entre section)	16 632 €
Total général	858 062 €



Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Construction local pharmacie 253 482 €
- Réaménagement de l'ancienne poste en Musée et salle des Associations ... 500 000 €
- Achat Autolaveuse 4 740 €
- Achat remorque et tonne à eau 800 €

Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat 208 099 €
- du Département 8 098 €

Emprunts 323 482 €

III. Récapitulation du budget 2020

Recettes et dépenses de fonctionnement :

755 937 €

Recettes et dépenses d'investissement :

858 062 €

Approbation d'une convention de gestion avec la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour pour la gestion des locaux du pôle de santé

M. la Maire donne lecture d'une proposition de convention soumise à l'approbation de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour et de la Commune d'Eugénie-les-Bains.

Cette convention, dans un souci d'intérêt général justifié par la proximité des services municipaux avec le site du pôle santé, propose que la commune d'Eugénie-les-Bains assure l'intégralité de la gestion des locaux qui seront livrés.

Contenu de la prestation :

- Etablissement des contrats de location et de leur suivi avec les professionnels de santé, envoi des quittances de loyer, perception des loyers, suivi des impayés
- Vérification régulière des assurances
- Information habituelle des locataires
- Entretien et maintenance des locaux y compris grosses réparations
- Paiement de la TF et de la TEOM

Durée de la convention :

- La convention de mise à disposition de service est établie pour une durée de 15 ans, même durée que le tableau d'amortissement du prêt de 207 000 € contracté pour la réalisation du pôle santé ; elle prend effet le 01/05/2020 pour se terminer le 05/02/2035

Contrepartie financière :

- La commune remboursera à la Communauté de Communes la charge d'emprunt inhérente aux travaux d'aménagement du pôle santé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de gestion telle que présentée.

Achat d'une autolaveuse pour la salle d'animation

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de passer commande pour l'achat d'une autolaveuse de sols auprès de la Société M2D pour un coût TTC de 4 740.00 €.

Election des délégués auprès du SYDEC Comité Territorial Aire sur Adour

Vu le code des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du SYDEC indiquant la clé de répartition du nombre de délégués

Considérant que, pour la commune d'Eugénie-les-Bains, il faut élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Comité Territorial SYDEC d'Aire sur Adour,

Sont élus, à l'unanimité des membres présents :

- M. Philippe BRETHERS, délégué titulaire
- M. Lionel LAFARGUE, délégué suppléant.

Remise gracieuse accordée à M. Ludovic MOREAU, exploitant de la supérette alimentaire communale

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande de remise gracieuse de paiement de loyers de la part de M. Ludovic Moreau, locataire de locaux communaux dans lesquels il exploite une supérette alimentaire.

En effet, M. MOREAU explique que, compte-tenu de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de la station thermale et le confinement de la population locale, son activité commerciale a été quasiment nulle pendant plusieurs mois.

Il sollicite, de ce fait, une remise gracieuse de 1 800 € qui équivaut au paiement de trois mois de loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- D'accepter la demande de remise gracieuse présentée par M. Ludovic MOREAU
- D'attribuer à M. MOREAU une subvention de 1 800.00 € qui compensera le paiement du loyer des mois d'avril, mai et juin 2020

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses sur le budget de la commune au compte 6573.

Remise gracieuse accordée à Madame Agnès DE BRISIS, Podologue

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande de remise gracieuse de paiement de loyers de la part de Mme Agnès De Brisis qui exerce la profession de Podologue dans un local qui lui est loué par la Commune d'Eugénie-les-Bains.

Mme De Brisis explique que, compte-tenu de la crise sanitaire ayant entraîné la fermeture de la station thermale et le confinement de la popula-

tion locale, son activité médicale a été quasiment nulle pendant plusieurs mois.

Elle sollicite, de ce fait, une remise gracieuse de 1 200 € qui équivaut au paiement de trois mois de loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide :

- D'accepter la demande de remise gracieuse présentée par Mme Agnès De Brisis
- D'attribuer à Mme Agnès De Brisis une subvention exceptionnelle de 1 200.00 € qui compensera le paiement du loyer des mois d'avril, mai et juin 2020

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses sur le budget de la commune au compte 6573.

Projet d'aménagement du musée et de la salle des associations

Ce projet est inscrit au budget communal 2020.

M. le Maire précise que, pour l'heure, la Préfecture n'a toujours pas communiqué le montant de la subvention qui sera accordée au titre de la DETR 2020.

Le Conseil Municipal prend acte et précise que ce projet ne sera engagé que lorsque toutes les données financières seront connues : DETR et autres répercussions budgétaires en lien avec la crise du Covid-19.

Réouverture de l'établissement thermal

D'après les dernières informations émanant de la Cie Fermière et Thermale, de l'Association des Maires des Communes Thermales et de la Préfecture, les établissements thermaux pourraient réouvrir le 23 juin prochain. Une étroite collaboration est faite avec la Cie Fermière et Thermale afin de préparer au mieux cette reprise.

Projet d'agrandissement de l'établissement thermal

La Cie Fermière et Thermale a déposé, semaine dernière, une demande de permis de construire pour agrandissement de l'établissement thermal.

Questions diverses :

➤ M. Mathieu LUSSEAU souhaite savoir à qui s'adresser pour demander l'aménagement d'un abribus dans le lotissement des Vergnes, au vu du souhait des parents habitant en ce lieu.

M. le Maire lui répond que le transport scolaire pour collèges et lycées est sous compétence régionale.

Un abri bus a été mis en place il y a quelques années sur le parking de l'école afin de servir au mieux tous les élèves eugénois et en toute sécurité. La mairie n'est pas favorable à l'installation d'un nouvel abribus.

➤ Mme Céline BRETHOUS propose, pour la fête des mères, de livrer les fleurs aux nouvelles mamans qui ne pourront être honorées lors d'une petite cérémonie comme les années précédentes. La fourniture et la livraison des fleurs sera assurée par Mme Céline DUMARTIN.

Elle propose, par ailleurs, de maintenir le vide grenier à la date du 20 septembre prochain. Le Conseil Municipal donne son aval.

➤ Les chapiteaux seront montés dès la levée des mesures sanitaires strictes.

Informations Communautaires ...

L'ensemble des maires de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour ayant été élus, le conseil communautaire s'est réuni le mercredi 15 juillet pour élire son bureau.

Président

Philippe BRETHERS – Maire d'Eugénie-les-Bains

1^{er} vice-président

Gérard DEHEZ

1^{er} adjoint au maire de BARCELONNE-DU-GERS
Gemapi, eau et assainissement

2^{ème} vice-président

Dominique SAINT-GERMAIN
Maire de RENUNG
Voirie

3^{ème} vice-président

Jérémy MARTI

Conseiller municipal à AIRE SUR L'ADOUR
Déchets, communication et tourisme

4^{ème} vice-président

Jean-Michel LALANNE
Maire de CLASSUN
Action sociale

5^{ème} vice-présidente

Béatrice VACHER

1^{ère} adjointe au maire de DUHORT-BACHEN
Culture

6^{ème} vice-président

Lambert GIJSBERS
Maire de LANNUX
Affaires scolaires

7^{ème} vice-président

Benoît LABORDE

Maire de VIELLE-TURSAN
Economie et projet alimentaire territorial

8^{ème} vice-président

Daniel SAINT-GENEZ
Maire de BERNEDE
Urbanisme



L'année 2020 était pour nous, l'occasion de continuer sur la dynamique de 2019, avec toujours l'envie d'innover, de vous surprendre et surtout le moyen de vous réunir autour de nos fêtes.

La crise sanitaire que nous avons traversé, et que nous traversons encore, a laissé et laissera des traces dans l'esprit et le cœur de tout le monde.

Même s'il semblerait que nous apercevions le bout du tunnel nous devons de rester prudents, et il est encore difficile de se projeter dans l'organisation... C'est pourquoi le comité des fêtes, en accord avec l'ensemble de la municipalité a décidé d'annuler l'édition 2020.

Bien sûr, c'est le cœur serré qu'il a fallu se résoudre à prendre cette décision.

Nous avons tous envie de nous retrouver et de vous retrouver dans un esprit de fête c'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous en 2021 du 5 au 8 août et le 15 août.

Nous tenons à saluer particulièrement nos soignantes et soignants Eugénois qui sont restés debout face à ce virus et qui continuent à se battre encore aujourd'hui.

Nous avons une pensée pour nos commerçants et partenaires qui souffrent de cette crise.

D'ici là, portez-vous bien, protégez-vous en continuant d'appliquer les gestes barrières et à l'année prochaine

Le bureau du comité des fêtes



Bilan saison 2019 – 2020

- ◆ Sangliers : 19
- ◆ Chevreuils : 39
- ◆ Renards : 12
- ◆ Blaireaux : 4
- ◆ Ragondins : 72
- ◆ Corbeaux : 25

Pour raison de COVID, les banquets de l'A.C.C.A. sont annulés.

Nous allons mettre en vente des produits de la chasse : pâtés, saucisses, daube, viande de chevreuils ou de sangliers crue. Vous serez informé de la disponibilité des produits et des prix en temps voulu.

Nous comptons sur votre solidarité pour nous aider à passer de cap difficile pour notre association.

Francis DUPOUTS



Eugénie s'éveille !

Dès l'ouverture de la « Maison Guérard » et du « Bistrot d'Eugénie », la rue René Vielle s'est animée.

Nous remercions chaleureusement nos commerçants qui sont restés ouverts tout au long des 2 mois de confinement pour apporter aux quelques Eugénois un peu de vie, services généreux et chaleur humaine.

Avec tous nos adhérents, nous nous réjouissons de la réouverture des Thermes ce 23 juin.

Nous savons bien que toute l'équipe de la Chaîne Thermale du Soleil a œuvré très activement pour qu'Eugénie-les-Bains soit la première station du groupe à accueillir les premiers curistes avec toutes les mesures de sécurité qui s'imposent.

Il nous incombe donc de respecter, à notre tour, toutes les mesures sanitaires en vigueur lors de nos animations afin d'être en accord avec toutes celles prises aux thermes.

Franck, notre animateur, salarié municipal est de retour 3 jours par semaine.

Nous avons élaboré ensemble un nouveau programme supprimant toutes les manifestations réunissant plus de 10 personnes.

Nous oublions donc pour l'instant, les ateliers culinaires, les concerts, chorales, repas carcasses et autres buvettes, soirées dansantes, karaokés, jeux de société et activités nécessitant un partage du matériel.

Nous privilégions les animations en extérieur et sous nos chapiteaux qui offriront la vue sur nos beaux jardins.

Franck proposera toute une série de Quizz, ateliers mémoire, énigmes et casse-têtes, projection de films ainsi que la nouvelle ballade alimentaire élaborée avec le concours des diététiciennes....

Dans le respect des règles, les parties de mini-golf et croquet seront possibles. André pourra également proposer son animation pétanque en suivant toutes les recommandations qui seront affichées au boulodrome.

Toujours pour profiter de notre belle nature verdoyante et paisible, les « promenades oxygénation » seront au programme au moins 3 fois par semaine. Mardi et vendredi accompagnées par nos bénévoles Marc et Michel, et la 3ème avec Franck sera moins longue et donc plus accessible aux petits marcheurs !

Nous en profitons pour lancer un appel à tout amateur de marche qui voudrait bien venir renforcer notre équipe de bénévoles qui a aussi besoin de petites vacances !

L'animation « Eugénie-les-Flots » installera son espace détente au bord des bassins pour les siestes musicales.

Peut-être les « Lectures partagées en terrasse », l'exposition de voitures anciennes du 15 Août, des soirées concerts Chez Edith et Alex ?

Suivront le marché de nuit du mercredi 26 Août, le vide grenier du dimanche 20 septembre, l'exposition artisanale de l'association des Chemins de Jean Blanc le 25 octobre et pour finir gaiement, le Marché de Noël qui pourrait cette année commencer dès le samedi après-midi (5 et 6 décembre).

Quelques concerts de musique classique devraient pouvoir être reprogrammés et si les conditions sanitaires le permettent et pourquoi pas quelques soirées carcasses à l'automne !

Nos adhérents et prestataires habituels proposeront visites et dégustations en petits groupes, ainsi que les activités de bien être, réflexologie plantaire, cohérence cardiaque, Shiatsu....

N'oublions pas notre réseau de médiathèques et leurs riches propositions d'expositions et animations.

Vous avez aussi déjà le plaisir de retrouver vos fidèles producteurs et commerçants sur notre marché du mercredi matin.

Nous nous appliquerons tous pour qu'il fasse à nouveau bon vivre à Eugénie-les-Bains et pour que les animations manquantes soient largement compensées par notre accueil convivial !

A nos sourires et notre bonne humeur

Avec toute l'équipe d'« Anim'Eugénie »

Restons prudents et vigilants !

Chers amis, chères amies,

Cette année « Covidesque » fût pour notre association, comme pour nous tous, une année très particulière. Avec le confinement, toutes nos activités ont été interrompues, avec en plus l'annulation du bal gascon.

Néanmoins, nous avons pu financer des cours de gym et de Pilate par internet.

Dès que cela a été possible, nous avons repris nos cours de Pilate avec joie, vous vous en doutez !

La trêve estivale est arrivée, nous poursuivrons nos rencontres par des marches le mardi soir autour de notre village et parfois plus loin.

Nous reprendrons notre activité en septembre :

- **Cours de Pilate le lundi 14 septembre à 14h à la salle d'animation**
- **Cours de Gym le mardi 15 septembre à 20h30 à la salle d'animation**
2 COURS D'ESSAIS vous seront offerts.

Venez nous rejoindre, le sport est un élément important de bonne santé.... l'amitié aussi.

Nous respecterons bien sûr toutes les règles sanitaires en cours à ce moment-là.

Merci à tous et à toutes pour votre présence lors de notre repas du mois d'octobre 2019.

Nous remercions sincèrement la municipalité pour son indéfectible soutien, tant logistique que financier.

Bonnes Vacances à tous, nous vous souhaitons un très bel été.

Le bureau de la gym et tous ses membres





Lettre du mois d'août 2020 (1)

Très chers Amis,

Une période difficile liée au confinement a pris fin... Tout n'est pas terminé pour autant... Nous devons encore nous montrer très sages et surtout très prudents afin d'échapper à ce fléau...

Durant ce confinement notre Amicale a eu la tristesse de voir partir Charlotte POUYAU après de longues années « d'exil » à Saint-Sever, ainsi que Marie Rose COUTURE qui nous a quittés très rapidement... Ces décès ont été rendus encore plus douloureux, car, en raison des directives gouvernementales, nous n'avons pas pu accompagner nos amies lors de leurs obsèques... Notre profonde amitié à leurs familles.

Nouvelles de nos malades :

Denise SAINT-GERMAIN subit une série d'hospitalisations mais se bat courageusement.

Maurice et Geneviève LAINÉ ont eu de sérieux problèmes de santé... mais heureusement leurs difficultés semblent s'atténuer.

Hubert LAMOTHE a connu également de gros ennuis de santé puisqu'il a dû être hospitalisé après une chute malencontreuse dans son jardin... Il se remet et pourra, nous l'espérons reprendre la bécote.

Agnès LASSERENNE, surmenée, a pris quelques jours de repos en clinique, séjour qui lui a été très bénéfique...Le CA est heureux de retrouver sa secrétaire en pleine forme.

Jean HAMEON a passé lui aussi, un début de confinement éprouvant...Il a repris le chemin des restaurants, ce qui est bon signe.

Sylviane BRETHERS est sortie presque indemne de son accident de voiture et peut heureusement continuer de veiller sur son cher mari.

Marcel SAINT-GERMAIN, après sa chute et sa longue hospitalisation, se remet gaillardement.

Emilienne LAMARQUE a des difficultés pour se déplacer mais elle garde cependant un bon moral.

Henriette BRETHERS, blessée après être tombée de son lit, a passé plusieurs semaines à Nouvelle. Rentrée chez elle, elle ne peut encore pas se déplacer.

Jean LEGOY après de longues semaines d'hospitalisation fréquente à nouveau la rue René Vielle.

Claudie BAILLET a maintenant des yeux tout neufs après son opération.

Nous souhaitons un complet rétablissement à tous ces amis et nous n'oublions pas tous les autres « amicalistes » qui connaissent des problèmes de santé ou qui sont toujours en maison de retraite (Denise MONCOUCUT, Germaine DUTOYA et Marie Alice BRIARD).

Nous vous souhaitons un mois d'août très ensoleillé, surtout dans votre cœur...

A très bientôt, peut-être en septembre, pour nos rendez-vous habituels.

Jean-Claude BRETHERS y pense puisqu'il nous prépare le traditionnel repas « poissons » de novembre : déjà 1500 poissons sont au congé !!! Bravo.

(1) Cette lettre d'information est adressée chaque mois à tous les adhérents de l'Amicale afin de les informer des manifestations, mais aussi afin de donner des nouvelles des amis malades.

Eugénie-Les-Bains

**Dimanche 20 Septembre
de 8 heures à 18 heures**

Salle d'animation et extérieur

VIDE-GRENIER

**Nombreux Exposants
Restauration sur place**

**Renseignements :
Office de Tourisme
05.58.51.13.16**

**Inscription possible
jusqu'au 20/09/2020**



EUGENIE LES BAINS / VIDE GRENIER DU 20/09/2020
Organisé par l'association « Anim'Eugénie »

REGLEMENT :

Accueil et installation des exposants à partir de 6H00 (fin d'installation 8H00).

Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 08H00.

L'Association décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, de perte et /ou sinistre sur les stands et les objets.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : Prénom : Raison sociale :

Adresse : CP Ville

TEL : Mail :

N° registre du commerce / métier N° carte d'identité
délivré(e) le par

Nombre de tables en intérieur (6 € la table de 2 m / table + chaise fournies) : x 6 € = € (soit m)

Nombre de portants (1€ le portant / non fourni) : x 1 € = €

Nombre de mètres en extérieur (2 € le m / table non fournie) : x 2 € = €

Pièces à joindre lors de l'inscription : (à retourner à Association « Anim'Eugénie » 147 rue René Vielle 40320 EUGENIE-LES-BAINS ou à l'Office de Tourisme Place Gaston Larréu 40320 EUGENIE-LES-BAINS)

- Règlement à l'ordre de l'Association « Anim'Eugénie »
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso ou carte professionnelle
- Compléter l'attestation ci-dessous conformément à la législation en vigueur

Particuliers : Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e)
- De le vendre que des objets personnels et usagés
- De ne pas participer à 2 autres vide-grenier dans l'année

Professionnels : Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L310-2 du Code du Commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés

Fait le à

Signature :

IMPRIME PAR NOS SOINS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE